

Accusé de réception en préfecture
013-241300276-20151029-2015_B475-DE
Date de télétransmission : 05/11/2015
Date de réception préfecture : 05/11/2015



ACTE RENDU EXECUTOIRE
PAR APPLICATION DES
FORMALITES DE TELE-
TRANSMISSION AU
CONTROLE DE LEGALITE



EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU BUREAU COMMUNAUTAIRE
SEANCE DU 29 OCTOBRE 2015
PRESIDENCE DE MADAME MARYSE JOISSAINS MASINI

2015_B475

OBJET : Ressources - Finances - Appui aux communes - Approbation de l'avenant n°1_2015_31 du Contrat Communautaire Pluriannuel de Développement de la Commune de Meyrargues

Le 29 octobre 2015, le Bureau de la Communauté d'Agglomération du Pays d'Aix s'est réuni en session ordinaire à la salle des Fêtes de Puyricard (Aix-en-Provence), sur la convocation qui lui a été adressée par Madame le Président de la Communauté d'Agglomération le 23 octobre 2015, conformément à l'article L.5211-1 du Code général des collectivités territoriales

Etaient Présents :

JOISSAINS MASINI Maryse, président – ARDHUIN Philippe, membre du bureau, Simiane-Collongue – BARRET Guy, membre du bureau, Coudoux – BOULAN Michel, membre du bureau, Châteauneuf-le-Rouge – BRAMOULLÉ Gérard, vice-président, Aix-en-Provence – BURLE Christian, membre du bureau, Peynier – CANAL Jean-Louis, membre du bureau, Rousset – CESARI Martine, membre du bureau, Saint-Estève-Janson – CHARRIN Philippe, membre du bureau, Vauvenargues – CORNO Jean-François, membre du bureau, Rognes – CRISTIANI Georges, vice-président, Mimet – DAGORNE Robert, vice-président, Eguilles – DELAVET Christian, membre du bureau, Saint-Antonin-sur-Bayon – FABRE-AUBRESPY Hervé, vice-président, Cabriès – FERAUD Jean-Claude, vice-président, Trets – FILIPPI Claude, membre du bureau, Ventabren – FREGEAC Olivier, membre du bureau, Peyrolles-en-Provence – GROSSI Jean-Christophe, membre du bureau, Aix-en-Provence – JOISSAINS Sophie, membre du bureau, Aix-en-Provence – LAGIER Robert, membre du bureau, Meyreuil – LHEN Hélène, vice-président, Fuveau – MALLIÉ Richard, vice-président, Bouc-Bel-Air – MANCEL Joël, membre du bureau, Beaurecueil – MEÏ Roger, vice-président, Gardanne – MERCIER Arnaud, vice-président, Venelles – PELLENC Roger, vice-président, Pertuis – PIZOT Roger, membre du bureau, Saint-Paul-lez-Durance – RAMOND Bernard, vice-président, Lambesc – SERRUS Jean-Pierre, membre du bureau, La Roque d'Anthéron – TALASSINOS Luc, membre du bureau, Gréasque

Excusé(e)s avec pouvoir :

ALBERT Guy, membre du bureau, Jouques, donne pouvoir à FREGEAC Olivier – AMIEL Michel, vice-président, Les Pennes-Mirabeau, donne pouvoir à JOISSAINS MASINI Maryse – CIOT Jean-David, membre du bureau, Le Puy-Sainte-Réparate, donne pouvoir à CANAL Jean-Louis – de SAINTDO Philippe, membre du bureau, Aix-en-Provence, donne pouvoir à JOISSAINS Sophie – GALLESE Alexandre, vice-président, Aix-en-Provence, donne pouvoir à BRAMOULLÉ Gérard – GUINIERI Frédéric, membre du bureau, Puyloubier, donne pouvoir à CHARRIN Philippe – LEGIER Michel, membre du bureau, Le Tholonet, donne pouvoir à BARRET Guy – MARTIN Régis, membre du bureau, Saint-Marc-Jaumegarde, donne pouvoir à MANCEL Joël

Excusé(e)s :

GACHON Loïc, vice-président, Vitrolles – GERARD Jacky, vice-président, Saint-Cannat – JOUVE Mireille, membre du bureau, Meyrargues

Monsieur Gérard BRAMOULLÉ donne lecture du rapport ci-joint.

02_1_17

BUREAU DU 29 OCTOBRE 2015

Rapporteur : Gérard BRAMOULLÉ

Co-rapporteur : Sophie JOISSAINS

Politique publique : Ressources

Thématique : Finances

Objet : Appui aux Communes - Approbation de l'avenant N°1_2015_31 du Contrat Communautaire Pluriannuel de Développement de la Commune de Meyrargues

Décision du Bureau

Mes Chers Collègues,

Pour faire suite à la délibération du Bureau communautaire du 9 avril 2015, portant à 2 ans supplémentaires la durée des contrats communautaires pluriannuels de développement, il est proposé d'approuver le nouvel avenant n°1_2015_31 du contrat de la commune de Meyrargues.

Exposé des motifs :

Dans le cadre de la mise en œuvre de son projet de Schéma de Cohérence Territoriale, la Communauté du Pays d'Aix a souhaité soutenir l'aménagement et le développement des territoires des communes. Le Conseil communautaire du 29 novembre 2013 a validé la mise en place du Contrat Communautaire Pluriannuel de Développement (CCPD) qui vise à accélérer la réalisation des projets communaux sur une durée de 5 ans renouvelables.

Entre décembre 2013 et juillet 2014, la Communauté du Pays d'Aix a signé 36 Contrats Communautaires Pluriannuels de Développement avec ses communes membres.

Le 22 mai 2014 afin de préciser la gestion des projets communaux et d'en faciliter l'exécution, la CPA a validé l'avenant 2014.

Au regard du taux de réalisation, la Communauté du Pays d'Aix, lors du Bureau communautaire du 9 avril 2015 par délibération n°2015_B129, a validé la mise en place de l'avenant n°1_2015 qui doit permettre d'optimiser l'utilisation des fonds de concours. Cet avenant augmente la durée de réalisation des contrats de 2 années supplémentaires.

Aujourd'hui, et comme convenu dans la délibération du 9 avril 2015 (n°2015_B129), conformément à l'article 186 de la loi du 13 août 2004 relative aux libertés et responsabilités locales il convient de valider l'avenant n°1_2015_31 de la commune de Meyrargues.

Lors de la séance du Conseil municipal du 24 septembre 2015 dans sa délibération n°2015-090, la commune de Meyrargues **modifie à la hausse** l'enveloppe des fonds de concours nécessaires à la mise en œuvre de son contrat.

L'Avenant n°1_2015_31 de la commune de Meyrargues est annexé à ce rapport. A titre d'information est joint également le tableau récapitulatif des opérations d'investissement prévues ainsi que la répartition des coûts prévisionnels, la note motivant l'augmentation de l'Autorisation de Programme.

La Communauté du Pays d'Aix consacrera désormais une participation de **5 973 410,00 €** par voie de fonds de concours à la commune de Meyrargues pour la mise en œuvre de son contrat communautaire pluriannuel de développement.

Visas :

VU l'exposé des motifs ;

VU le Code général des collectivités territoriales ;

VU la loi n°2004-809 du 13 août 2004 relative aux libertés et responsabilités locales ;

VU la délibération n°2014_A088 du Conseil communautaire du 22 mai 2014 modifiée, déléguant une partie des attributions du Conseil au Bureau et notamment celle consistant à attribuer les fonds de concours aux communes en application des dispositifs arrêtés par délibération du Conseil communautaire ;

VU la délibération n° 2015_B129 du Bureau communautaire du 9 avril 2015 portant approbation d'un avenant type au Contrat Communautaire Pluriannuel de Développement ;

VU la délibération n°2015-090 de la commune de Meyrargues en date du 24 septembre 2015 ;

VU l'avis de la commission Finances et contrôle de gestion en date du 13 octobre 2015 ;

Dispositif :

Au vu de ce qui précède, je vous demande, Mes Chers Collègues, de bien vouloir :

- **APPROUVER** les termes de l'avenant modifiant le Contrat Communautaire Pluriannuel de Développement de la commune de Meyrargues ;
- **AUTORISER** Madame le Président ou son représentant à signer le présent avenant ;
- **AUTORISER** Madame le Président ou son représentant à prendre tout acte ou toute décision pour assurer l'exécution de la présente délibération.

annexe_31_Meyrargues

ANNEXE
Programmation annuelle des opérations d'investissements - 2014-2020

CONTRAT COMMUNE DE MEYRARGUES-AVENANT N°2- 2014-2020.

THEMATIQUE	BUDGET PAR THEMATIQUE	Operations	2014	2015	2016	COUT GLOBAL DES OPERATIONS				2019	2020	MONTANT HT	% FDC	TOTAL FDC	
VOIRIE ET AMENAGEMENT URBAIN	4 557 900 €	Modernisation/requalification voiries			150 000 €	150 000 €	150 000 €	150 000 €	150 000 €	150 000 €	150 000 €	750 000 €	50%	375 000,00	
		Mise en sécurité exp. Pub (voirie, dépendances...)			20 000 €	10 000 €	10 000 €	10 000 €	10 000 €	10 000 €	10 000 €	10 000 €	60 000 €	50%	30 000,00
		Embellissement espaces publics			35 000 €	10 000 €	10 000 €	10 000 €	10 000 €	10 000 €	10 000 €	10 000 €	70 000 €	50%	37 500,00
		Requalification Place des Anciens combattants			280 900 €	187 500 €	187 500 €	187 500 €	187 500 €	187 500 €	187 500 €	187 500 €	1 030 900 €	22,50%	231 952,50
		Aménagement Avenue de la République			150 000 €	437 000 €	437 000 €	437 000 €	437 000 €	437 000 €	437 000 €	437 000 €	1 461 000 €	22,50%	328 725,00
EQUIPEMENTS COMMUNAUX/SCOLAIRES ET SALLE POLYVALENTE	5 913 002 €	Acquisition foncières (opé. Voirie-equipement pub)	20 000 €	30 000 €	40 000 €	10 000 €	10 000 €	10 000 €	10 000 €	10 000 €	10 000 €	120 000 €	20,00%	24 000,00	
		Acquisition bat Caisse d'Epargne		249 000 €									249 000 €	20,00%	49 800,00
		Entretien/réalisation réseau pluvial-bassin rétention				200 000 €	200 000 €	200 000 €	200 000 €	200 000 €	200 000 €	200 000 €	800 000 €	50,00%	400 000,00
		Renforcement pont VC 62 € (études)			12 000 €								12 000 €	50%	6 000,00
HABITAT															
EQUIPEMENTS COMMUNAUX/SCOLAIRES ET SALLE POLYVALENTE	5 913 002 €	Modernisation/requalification locaux/Bât			223 000 €	20 000 €	20 000 €	20 000 €	20 000 €	20 000 €	20 000 €	303 000 €	50%	151 500,00	
		Aménagement/equipement MAP & scolarie	35 000 €	15 000 €	15 000 €	15 000 €	15 000 €	15 000 €	15 000 €	15 000 €	15 000 €	105 000 €	50%	52 500,00	
		Travaux dans les écoles			32 000 €	15 000 €	15 000 €	15 000 €	15 000 €	15 000 €	15 000 €	92 000 €	50%	46 000,00	
		Construction d'un nouveau CTM (études)	0 €	0 €	1 €	100 000 €	100 000 €	600 000 €	600 000 €	600 000 €	600 000 €	1 600 000 €	22,50%	450 000,23	
		Construction d'un nouveau CTM (travaux)					400 000 €	400 000 €	400 000 €	400 000 €	400 000 €	300 000 €	1 240 000 €	22,50%	279 000,00
REHABILITATION PATRIMOINE	1 500 000 €	Extension de la crèche			1 €	100 000 €	100 000 €	100 000 €	400 000 €	400 000 €	300 000 €	200 000 €	22,50%	45 000,23	
		Extension groupe scolaire & crèche (études)					500 000 €	700 000 €	913 000 €	913 000 €	913 000 €	2 113 000 €	50,00%	1 056 500,00	
		Extension groupe scolaire & crèche (travaux)			50 000 €	50 000 €	50 000 €	15 000 €	45 000 €	45 000 €	60 000 €	30 000,00	50,00%	15 000,00	
		Protection et mise en valeur aqueduc (études)													
		Protection et mise en valeur aqueduc (travaux)													
EQUIPEMENTS SPORTIFS/TENNIS/SALLES POLYVALENTE	260 000 €	Aménagement/entretien Parc du Château			20 000 €	20 000 €	400 000 €	400 000 €	400 000 €	500 000 €	500 000 €	1 300 000 €	50%	650 000,00	
		Aménagements complémentaires stade			100 000 €							100 000 €	50%	50 000,00	
		Amélioration chauffage gymnase			30 000 €	25 000 €	10 000 €	10 000 €	10 000 €	10 000 €	10 000 €	55 000 €	22,50%	12 375,00	
		Rehabilitation gymnase, stade, tennis...			50 000 €	3 000 €	3 000 €	3 000 €	3 000 €	3 000 €	3 000 €	90 000 €	50%	45 000,00	
		Acquisition de mobilier/matériel			3 000 €	2 000 €	2 000 €	2 000 €	2 000 €	2 000 €	2 000 €	15 000 €	50%	7 500,00	
AMENAGEMENTS PAYSAGERS	13 000 €	Embellissement Commune (villages/villages fleuris)			5 000 €	2 000 €	2 000 €	2 000 €	2 000 €	2 000 €	2 000 €	13 000 €	50%	6 500,00	
EQUIPEMENTS CULTURELS															
PARKING															
PISTE CYCLABLE															
EAU / ASSAINISSEMENT	2 154 000 €	Création réseaux AEP & LU Entrée Sud		85 000 €								85 000 €	22,50%	19 125,00	
		Maillage réseaux sous giratoire la Baraque			39 000 €							39 000 €	22,50%	8 775,00	
		Travaux inscrits au Schéma directeur AEP (phase 1)			130 000 €							130 000 €	22,50%	29 250,00	
		Alimentation AEP et LU Coudepoireuse			180 000 €	240 000 €	360 000 €	360 000 €	360 000 €	360 000 €	360 000 €	1 500 000 €	22,50%	337 500,00	
		Travaux/entretien réseaux AEP et LU				100 000 €	100 000 €	100 000 €	100 000 €	100 000 €	100 000 €	400 000 €	50%	200 000,00	
ECLAIRAGE PUBLIC / RESEAUX SECS / VIDEOSURVEILLANCE	657 194 €	Travaux schéma directeur éclairage public (4 phases)			150 000 €	31 898 €	31 898 €	31 898 €	31 898 €	31 898 €	31 898 €	245 694 €	22,50%	55 281,13	
		Déploiement de la fibre optique	10 000 €	18 300 €	46 000 €	46 000 €	46 000 €	46 000 €	46 000 €	46 000 €	46 000 €	258 300 €	50%	129 150,00	
		Extension de la vidéosurveillance (études)			15 000 €							15 000 €	15 000 €	0,00	
		Extension de la vidéo protection	8 200 €	10 000 €	40 000 €	40 000 €	20 000 €	20 000 €	20 000 €	20 000 €	20 000 €	138 200 €	50%	69 100,00	
ECONOMIE D'ENERGIE /DIAGNOSTIC															
ACCESSIBILITE	735 000 €	Mise en œuvre du diag. Accessibilité et Adap			147 000 €	147 000 €	147 000 €	147 000 €	147 000 €	147 000 €	147 000 €	735 000 €	22,50%	165 375,00	
RISQUES MAJEURS															
DIVERS	175 000 €	Renouvellement/modernisation matériel communal		25 000 €	30 000 €	30 000 €	30 000 €	30 000 €	30 000 €	30 000 €	30 000 €	175 000 €	50%	87 500,00	
TOTAL DES INVESTISSEMENTS PAR ANNEE			72 200,00	482 300,00	1 052 900,00	2 088 088,00	3 775 286,00	3 084 396,00	3 698 500,00		15 965 096,00				
TOTAL DES FDC PAR ANNEE			26 600,00	113 275,00	#NOM?	349 814,55	1 104 439,55	500 439,55	543 262,50						
													5 933 409,10		

Montant total des investissements sur 2014/2020

Coût d'objectif du Contrat

15 965 096,00
5 933 409,10

Contrat Communautaire Pluriannuel de Développement

A V E N A N T n°1_2015

délibération n°2015_B129

(Vu le contrat pluriannuel passé avec la commune de Meyrargues signé en date du 12 mars 2014 et son avenant signé le 8 août 2014).

Entre

La Communauté du Pays d'Aix,
représentée par son Président, Madame Maryse Joissains Masini, dûment habilitée à signer le présent Avenant au Contrat Communautaire Pluriannuel de Développement par délibération du Conseil Communautaire n°2015_B129 en date du 9 avril 2015.

Désignée ci-après par les initiales « la CPA »

D'une part,

Et

La Commune de Meyrargues
représentée par son Sénateur-Maire, Mme JOUVE Mireille dûment habilité à signer le présent avenant par délibération du Conseil Municipal n° 2015-090 en date du 24 septembre 2015.

Désignée ci-après par « la Commune »

D'autre part.

MS

Le présent avenant a pour objet de modifier - le paragraphe 6 du préambule ainsi que les articles 2 – 3 – 4 – et 7 du Contrat Communautaire Pluriannuel de développement, d'y adjoindre l'article 9bis relatif à la nouvelle durée des contrats.

1_Le Paragraphe 6 du préambule est modifié comme suit

La commune de Meyrargues et la Communauté d'Agglomération du Pays d'Aix s'engagent pour une durée de sept ans sur la mise en œuvre des actions et des projets prioritaires définis dans ce contrat. »

2_L'article 2 est modifié comme suit

Article 2 – Les programmes, opérations ou projets d'investissements sont répartis dans les thématiques suivantes:

- VOIRIE ET AMENAGEMENT URBAIN
- HABITAT
- EQUIPEMENTS COMMUNAUX/SCOLAIRES ET SALLE POLYVALENTE
- REHABILITATION PATRIMOINE
- EQUIPEMENTS SPORTIFS/TENNIS/SALLES POLYVALENTES
- AMENAGEMENTS PAYSAGERS
- EQUIPEMENTS CULTURELS
- PARKING
- PISTE CYCLABLE
- EAU / ASSAINISSEMENT
- ECLAIRAGE PUBLIC / RESEAUX SECS / VIDEOSURVEILLANCE
- ECONOMIE D'ENERGIE /DIAGNOSTIC
- ACCESSIBILITE
- RISQUES MAJEURS
- DIVERS

Pour la commune de Meyrargues la liste des programmes, opérations ou projets d'investissements objets du présent contrat, est définie comme suit.

- VOIRIE ET AMENAGEMENT URBAIN
 - Modernisation/requalification voiries : opérations visant à traiter de nombreuses voies communales abîmées et/ou en reprenant également les réseaux.
 - Mise en sécurité esp. Pub (voirie, dépendances...) : certains espaces publics nécessitent d'être dotés d'équipements de sécurité pour les usagers (garde-corps, barrières, coussins berlinois, etc.) alors que d'autres doivent faire l'objet d'un traitement particulier (confortement, consolidations...).
 - Embellissement espaces publics : il s'agit du remplacement d'anciens équipements dégradés, ou d'implantation d'équipements participant de la rénovation esthétique de la commune.
 - Aménagement Place des Anciens combattants : ce nouveau dossier est issu de la fusion de la réalisation d'un mur de soutènement, déjà présent dans l'ancien contrat, dans une opération générale d'aménagement de la Place des Anciens Combattants, derrière La Poste. La partie aménagement, traitée à part à travers un dossier faisant intervenir le Conseil Général (à l'époque) et le FISAC, doit aujourd'hui être intégralement repris du fait du retard de ce dossier, lié à des problèmes de stabilité de

REÇU EN PREFECTURE

le 25/09/2015

Application agréée e-legatto.com

talus adjacent à cette place, qui nécessite la réalisation du mur évoqué plus haut. Pour des raisons de cohérence techniques et administrative, ce dossier a ainsi été créé.

- Requalification Avenue de la République : de la même manière que dans le point précédent, ce dossier a été revu à la hausse quant à son montant, du fait de l'apparition de nouveaux éléments d'ordre technique. Toutefois, le dossier d'aménagement des liaisons piétonnes Centre bourg/place des Anciens Combattants a été retiré afin que la somme lui correspondant vienne abonder l'enveloppe de l'Avenue de la République.
- Acquisitions foncières (opération de voirie-équipements publics) : il s'agit d'acquisitions foncières rendues nécessaires par la conduite de projets tels l'élargissement du Chemin des Bouches-du-Rhône, la poursuite de l'aménagement de la RD 96, la réalisation de bassins de rétention en vue de l'aménagement de la zone de Coudourousse...
- Acquisition bât Caisse d'Epargne : un dossier, préexistant dans l'ancien CCPD, qui devrait être finalisé en 2015.
- Entretien/réalisation du réseau pluvial et de bassins de rétention : Le traitement des eaux autres que relevant des EU et de l'EP nécessitent que la commune rénove ses réseaux. La réalisation de bassins de rétention, d'une capacité parfois importante, est indispensable au développement de la zone de Coudourousse.
- Renforcement pont VC 62 e (études) : il s'agit du pont séparant les deux phases de l'entrée de ville Sud, conduites par la CPA. Cet ouvrage, nécessitant à terme une consolidation, doit faire l'objet d'études poussées.

• EQUIPEMENTS COMMUNAUX/SCOLAIRES ET SALLE POLYVALENTE

- Modernisation/requalification locaux et bâtiments communaux : comme dans bien des communes, le patrimoine bâti meyrarguais vieillit et/ou doit être réaménagé pour un meilleur accueil des administrés. Il en va ainsi notamment de la réhabilitation de l'ancienne bibliothèque destinée à un accueil de jeunes.
- Aménagement/équipements dans le cadre des nouvelles activités périscolaires : La réforme des rythmes scolaires a induit la mise en place d'activités et la réhabilitation de lieux d'accueil comme l'acquisition de matériel.
- Travaux dans les écoles : Il s'agit de la poursuite du programme traditionnellement suivi par la Commune dans le cadre de la rénovation des salles de classe.
- Construction d'un nouveau centre technique municipal-études : un vaste projet de réhabilitation du centre du village (sur le site de l'actuel stade Noël Véran) par la réalisation d'un nouveau quartier (80 logements) aboutira au déplacement du CTM aujourd'hui inséré dans le bâtiment de la Mairie. Des études sont nécessaires pour conduire cette opération.
- Construction d'un nouveau centre technique municipal-Travaux : c'est la phase opérationnelle du point précédent.
- Extension de la crèche-études et travaux : l'objectif est de réaliser un agrandissement de la crèche existante afin de créer 10 places supplémentaires qui ne seront pas excessives dans la perspective de la réalisation du projet cité plus haut.
- Extension groupe scolaire & cantine (études)
- Extension groupe scolaire & cantine (travaux) : L'extension consiste à réaliser de nouvelles classes en lieu et place de modules temporaires et d'agrandir la cantine afin d'accueillir les enfants des familles appelées à arriver à Meyrargues avec la réalisation du projet cité plus haut.

• REHABILITATION PATRIMOINE

- Protection et mise en valeur aqueducs –études et travaux : La Commune dispose de deux superbes vestiges d'aqueducs romains qui alimentaient notamment Aix en eau. Elle souhaite conduire un projet de préservation et de valorisation de cet exceptionnel atout patrimonial.
- Aménagement/entretien Parc du Château : les actuels propriétaires du Château de Meyrargues ont récemment pris contact avec la Commune en vue de négocier la

HS

REÇU EN PREFECTURE

Le 25/09/2015

Application agréée F. lequatre.com

cession du Parc. La Commune y voit l'occasion de créer un espace vert, entièrement réaménagé, en plein cœur de Meyrargues, ouvert aux administrés, promeneurs et aux touristes de passage.

- **EQUIPEMENTS SPORTIFS/TENNIS/SALLES POLYVALENTES**
 - Aménagements complémentaires stade : il s'agit de l'installation d'équipements complémentaires aux futurs équipements sportifs du plateau de la Plaine.
 - Amélioration chauffage gymnase : le système de chauffage du gymnase communal n'est plus performant. Il s'agit de le changer pour gagner en performance énergétique.
 - équipements sportifs communaux
 - Réhabilitation gymnase, stade, tennis... : en attendant que l'opération de création de nouveaux équipements sportifs voie le jour au plateau de la Plaine, les équipements sportifs communaux nécessitent d'être réhabilités, qu'il s'agisse du stade de football, des tennis ou du gymnase, et des travaux de rajeunissement s'imposent.
 - Acquisition de mobilier/matériel : Dans la continuité du point précédent, les matériels et biens mobiliers des équipements sportifs doivent être régulièrement renouvelés, ne serait-ce que pour des raisons de sécurité.
- **AMENAGEMENTS PAYSAGERS**
 - Embellissement Commune (villes&villages fleuris) : La Commune s'est engagée dans une politique de valorisation esthétique à travers le dispositif des villages et villes fleuris. Cette démarche implique l'acquisition d'équipements.
- **EAU / ASSAINISSEMENT**
 - Création réseaux AEP & EU Entrée Sud : opération conduite en liaison avec la CPA, il s'agissait d'adapter les réseaux descendant du rond-point de la Baraque. Elle est aujourd'hui en voie d'être soldée.
 - Maillage réseaux sous giratoire la Baraque : Prolongation de l'opération précédente, il s'agit de raccorder les réseaux séparés par l'axe de la RD 96 et les faire descendre côté ouest.
 - Travaux inscrits au Schéma directeur AEP (phase 1) : Confortement, modernisation et création des réseaux AEP selon le schéma.
 - Alimentation AEP et EU Coudourousse : Coudourousse est un secteur à vocation économique, du rond-pont du Bœuf au pôle multimodal, appelé à connaître un fort développement dans les années à venir. Il s'agit de l'irriguer en réseaux AEP et EU.
 - Travaux/entretien réseaux AEP et EU : La Commune va renouveler son contrat de DSP au 1^{er} janvier 2015. Elle exigera du futur fermier une attention particulière sur la détection des fuites et une amélioration du rendement. Cependant, s'agissant d'un affermage, l'essentiel des travaux de renouvellement et de modernisation des réseaux pèsera sur la commune.
- **ECLAIRAGE PUBLIC / RESEAUX SECS / VIDEOSURVEILLANCE**
 - Travaux schéma directeur éclairage public (4 phases) : le schéma a mis en évidence la nécessité de renouveler le parc des luminaires communaux vieillissant et énergivore. Ces travaux s'inscrivent dans une logique de maîtrise des fluides et d'optimisation de la consommation d'électricité.
 - Déploiement de la fibre optique : Meyrargues désire mailler son territoire en fibre afin d'en diffuser les commodités technologiques pour ses services.
 - Extension de la vidéoprotection (études et travaux) : il s'agit de la poursuite de la campagne de déploiement du dispositif de vidéoprotection, aux entrées de ville notamment. Une étude technique conduite par un spécialiste est à cet égard indispensable.
- **ACCESSIBILITE**
 - Mise en œuvre du diagnostic Accessibilité et AdAp : les études conduites pour adapter les édifices communaux aux exigences légales en la matière comme au contenu des AdAp contraignent la commune à réaliser d'importants travaux.

115

- DIVERS
 - Renouvellement/modernisation matériel communal : équipements informatiques, mobiliers, outils, etc.

3_L'article 3 est modifié comme suit

Article 3 –

Pour le financement de ce contrat, la Communauté d'Agglomération du Pays d'Aix consacrera un crédit maximal de 5.973,409 € correspondant à 50% maximum du montant hors taxes de la part des investissements restants à la charge de la commune (déduction faite des aides financières obtenues auprès des autres partenaires), réparti sur 7 ans suivant le tableau annexe et qui fera l'objet d'une AP déclinée en CP annuels.

Chaque année, la commune de Meyrargues et la communauté d'agglomération du Pays d'Aix s'engagent à inscrire les crédits nécessaires au financement de chaque tranche du programme, opération ou du projet d'investissement visés à l'article 2. »

4_L'article 4 est modifié comme suit :

Article 4 –

Le coût estimatif des opérations, l'échéancier prévisionnel de réalisation et le montant prévisionnel des fonds de concours répartis annuellement sur sept années, et attribués sur le montant HT figurent à titre d'information en annexe au présent contrat.

Chaque année la Communauté du Pays d'Aix et la Commune ajusteront la programmation dans l'enveloppe maximale correspondant à l'Autorisation de Programme délibérée.

Le versement de la participation financière de la Communauté du Pays d'Aix sera effectué annuellement selon les modalités suivantes :

- la CPA versera 70 % du montant du fonds de concours correspondant au montant des dépenses réellement engagées sur l'opération, le projet ou le programme référencé à l'article 2, sur présentation de :

- l'OS ou bon de commande correspondant,
- le plan de financement prévisionnel
- le formulaire de demande de versement dûment rempli

- le versement du solde se fera à hauteur des dépenses réellement engagées par la commune sur production de :

- l'état liquidatif des dépenses mandatées, visé par l'ordonnateur et le trésorier
- le plan de financement définitif signé par le Maire et faisant apparaître la part restant à la charge de la commune

- concernant les acquisitions, le versement sera effectué à 100 % du montant du fonds de concours correspondant, sur présentation :

de l'acte d'achat ou de l'état liquidatif des dépenses visé par l'ordonnateur et le trésorier ;
le plan de financement définitif signé par le Maire et faisant apparaître la part restant à la charge de la commune »

113

L'article 7 est modifié comme suit

Article 7 –

Le présent contrat n'est pas modifiable dans son contenu global. Toutefois, pour prendre en compte les aléas qui pourraient affecter le planning ou le coût de réalisation des projets et sur demande expresse du Maire de la Commune, des transferts de crédits entre opération ou de modification de planning, pourront être réalisés dans la limite des crédits disponibles sur l'exercice en cours et dans le respect des règles applicables aux Fonds de Concours et du coût d'objectif global du contrat.

Ces demandes seront actées par le Président de la CPA.

Toute autre modification du Contrat Communautaire Pluriannuel de Développement, en particulier la suppression d'une opération ou l'ajout d'une opération, dans la limite du coût d'objectif voté à la signature du contrat, devra faire l'objet d'une délibération du Conseil Municipal et d'une délibération de l'organe communautaire compétent. L'annexe au Contrat Communautaire Pluriannuel sera modifiée en conséquence. »

113

La partie IV « Durée du contrat » est complétée par l'article 9bis

IV. DUREE DU CONTRAT

Article 9 – Le présent contrat est conclu pour 5 ans et prend effet à compter de la date de signature des deux parties et après retour du contrôle de légalité.

Article 9bis – La délibération n°2015_B129 prise en date du 9 avril 2015 porte la durée du contrat à 7 ans.

Les autres articles du contrat communautaire pluriannuel de développement restent inchangés au regard du contrat initial signé en date du 13 mars 2014 puis de l'avenant signé en date du 6 août 2014.

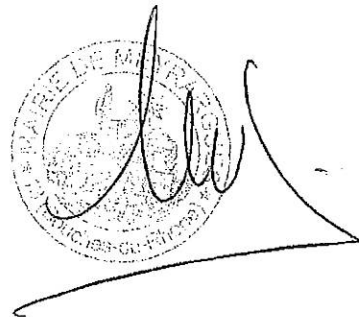
Fait à AIX-EN-PROVENCE
Le

Fait à Meyrargues
Le 25 septembre 2015.

Madame Maryse JOISSAINS MASINI
Président de

La Communauté du Pays d'Aix
vu la délibération n°2015_B129 en date du 9 avril 2015

Mme JOUVE Mireille
Sénateur-Maire de
La Commune de Meyrargues



MS



COMMUNE DE MEYRARGUES

Dossier suivi par : Le directeur général des services,
M. Erik Delwaulle,
04.42.57.58.02.
dgs@meyrargues.fr

MJIED-25/09/2015

Meyrargues, le vendredi 25 septembre 2015

Mme Maryse JOISSAINS-MASINI
Président de la Communauté
du Pays d'Aix,
Maire d'Aix-en-Provence
Hôtel de Boadès
8, Place Jeanne d'Arc
13100 AIX EN PROVENCE

Objet : Avenant de la Commune de Meyrargues au Contrat Communautaire Pluriannuel de Développement.
Dossier suivi à la CPA par Mme Hélène SPARTA.

Madame le Président, *Chère Maryse,*

J'ai l'honneur de solliciter de votre part l'examen bienveillant de l'avenant n°2 au Contrat Communautaire Pluriannuel de Développement (CCPD) que l'institution que vous présidez a mis en place, et qui a été voté hier en conseil municipal de Meyrargues.

Ainsi que vous le constaterez, le montant porté dans cet avenant connaît une évolution certaine par rapport au précédent que nous avons conclu en juillet 2014, puisque le niveau de l'aide sollicité de la Communauté du Pays d'Aix passe de 4.327.430 € à 5.973.409 €.

Je n'ignore pas que cette augmentation pourrait paraître surprenante eu égard au faible taux de réalisation des opérations inscrites dans le contrat de 2014. Toutefois, je me permets d'attirer votre attention sur les contretemps structurels que notre petite Commune a pu rencontrer dans les domaines administratif et institutionnel, avec le changement du titulaire des fonctions de directeur général des services fin 2014-début 2015 et les élections municipale et sénatoriale.

Par ailleurs, la reprise et le réexamen de certains dossiers – Avenue de la République, Zone de la Coudourousse, réseaux d'assainissement et de l'eau potable, réhabilitation de locaux et infrastructures administratifs et sportifs et, en particulier, aménagement de la Place des Anciens Combattants – nous ont conduits à imaginer une ventilation différentes et une augmentation du montant global des investissements du premier contrat.

Les projets concernés, repensés ou créés, m'amènent ainsi à vous présenter un programme d'investissement cohérent en fonction des intentions, du rythme et des capacités opérationnelles de la Commune.

Je me permets en outre d'attirer votre attention sur le fait qu'en définitive, le niveau du montant des fonds de concours sollicité à travers ce nouvel avenant, s'il croît par rapport à 2014, demeure en deçà de celui qui avait été au tout début demandé au titre du contrat initial (6.111.900) et peut ainsi représenter une valeur médiane raisonnable.

Formant le vœu que vous accepterez de porter une bienveillante attention à la requête que je vous soumets,

et mes services demeurant à la disposition des vôtres pour toute autre information que vous jugeriez utiles,

je vous prie de croire, Madame le Président, à l'expression de ma plus cordiale et néanmoins respectueuse considération.

Bien à toi,



Le Sénateur-Maire
de Meyrargues,

Mireille Jouve.

OBJET : Ressources - Finances - Appui aux communes - Approbation de l'avenant n°1_2015_31 du Contrat Communautaire Pluriannuel de Développement de la Commune de Meyrargues

VU la délibération n°2014_A088 du 22 mai 2014, modifiée, portant délégation d'attributions au Bureau ;

Après en avoir délibéré, le Bureau de la Communauté du Pays d'Aix adopte à l'unanimité le rapport qui précède et le transforme en délibération.

Le Président de la Communauté du Pays d'Aix
Maryse JOISSAINS MASINI



04 NOV. 2015